

Elaboration du plan de gestion concerté du delta de l'Orb

Compte-rendu du Comité de Pilotage n° 1

Objet : Présentation du déroulement de l'étude et de la méthodologie

Lieu : Sous-Préfecture de Béziers

Date : 29 novembre 2018

Participants

Nom	Titre / Structure	Présent
Christian POUGET	Sous-Préfet de Béziers	Excusé
Marie-Hélène FARNAUD	Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Béziers	X
Jean-Noël BADENAS	Président de l'EPTB Orb-Libron	X
Gwendoline CHAUDOIR	Maire de Portiragnes – Présidente du Syndicat Béziers la Mer	X
Jean-Paul GALONNIER	Maire de Villeneuve-lès-Béziers	X
Claude GEISEN	Adjoint au Maire de Sérignan	X
Jean-Pierre BALZA	Adjoint au Maire de Sérignan	X
Cédric GUAGNINI	DST – Sérignan	X
Pierre ROMATICO	Service Environnement – Sérignan	X
Jean-Louis TOUSTOU	Adjoint au Maire de Valras	X
Olivier SEBASTIEN	DST – Valras	X
Bernard SAUCEROTTE	Mairie de Vias - CAHM	X
Serge PESCE	Vice-Président du SCot Biterrois	X
Paul CHEMIN	DREAL Occitanie	Excusé
Laurent MONTEL	DREAL Occitanie	Excusé
Jean-Paul SERVET	DDTM 34 – SAT Ouest	X
Serge PAGES	DDTM 34 – DML	X
Nadine BOSCH-BOSSUT	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	X
Anne COURSEILLE	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	Excusée
Dominique COLIN	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	Excusé
Schéhérazaide AOUBID	Région Occitanie	Excusée
Alexandre RICHARD	Département 34	X
Emmanuel CRAPIZ	CABM	X
Emma LAPIQUE	CABM	X
Sophie DRAI	CAHM	X
Julien AZEMA	CAHM	Excusé
Danièle MARTIN	Ifremer	Excusée

Christophe BELTRAN	VNF	X
Arnaud LUPIA	Cave Coopérative de Sérignan	X
Georges NOGUES	ASA de Sérignan	X
Marie OGE-GANAYE	Chambre d'Agriculture	X
Jean-Guy AMAT	Fédération des Campings	X
F. GARCIA	EID	X
Patrice MATTIA	Association de Chasse Maritime de Vendres à Agde	X
Maëva CARRERE	SMBFH	X
Pierre ENJALBERT	Syndicat Béziers la Mer	X
Frédérique ROMAN	EPTB Orb-Libron	X
Alain GUERRERO	EPTB Orb-Libron	X
Laurent RIPPERT	EPTB Orb-Libron	Excusé
Gaëlle GASC	Contrechamp	X
Edith VIER	Oteis	X
Pascal BEC	Oteis	X

1 Ordre du jour

- Présentation du groupement d'étude
- Présentation du site, de son contexte et des objectifs de l'étude
- Présentation du déroulement de l'étude et de ses différentes phases :
 - Phases 1 et 2 : Etat des lieux – Analyse du fonctionnement
 - Phase 3 : Diagnostic
 - Phase 4 : Elaboration du plan d'actions
- Echanges / questions diverses.

2 Déroulement de la réunion et principaux points abordés

Après l'ouverture de la séance par Mme FARNAUD (Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture), excusant M. le Sous-Préfet retenu par d'autres obligations, puis les discours introductifs de M. BADENAS (Président de l'EPTB Orb-Libron) et Mme CHAUDOIR (Maire de Portiragnes), rappelant notamment les principaux enjeux de cette étude et les attentes de la part du territoire, les bureaux d'étude sont invités à présenter le déroulement et la méthodologie de l'étude.

Le support de présentation, détaillant les différentes étapes ainsi que la méthodologie proposée, est annexé au présent compte-rendu de réunion. Les commentaires ou questions formulés au cours ou à l'issue de cette présentation sont retranscrits ci-après.

Une première question relative aux raisons des changements de lit de l'Orb est posée. Frédérique ROMAN (EPTB Orb-Libron) explique que des facteurs naturels sont à l'origine du déplacement du ou des lits à l'intérieur du delta et de la mobilisation des exutoires en mer, à la faveur des crues et des tempêtes, ainsi que des facteurs anthropiques visant à contraindre les écoulements. Désormais, hors crues, l'Orb est contenu dans son lit actuel.

Arnaud LUPIA (Cave Coopérative de Sérignan) s'étonne du fait que la rive droite de l'Orb, où un chenal est présent, ne soit pas intégrée au périmètre d'étude. Frédérique ROMAN répond que l'étude porte sur le fonctionnement des zones humides localisées en rive gauche de l'Orb. Edith VIER (Oteis) ajoute que si le diagnostic met en évidence que ce chenal participe au fonctionnement de la zone du delta étudiée, le périmètre du plan de gestion pourra être étendu pour englober des secteurs en rive droite de l'Orb.

Arnaud LUPIA mentionne aussi la problématique de la cabanisation sur ce territoire, avec notamment un impact paysager sur le site. Mme FARNAUD précise que plusieurs communes sont signataires d'une charte contre la cabanisation et que des actions sont engagées dans le sens de la lutte contre ces aménagements illégaux. Gwendoline CHAUDOIR mentionne le fait que la ville de Portiragnes est signataire de cette charte depuis longtemps tout en rappelant les difficultés voire l'impossibilité d'intervenir sur des situations anciennes. La Mairie de Portiragnes mène toutefois une veille permanente pour prévenir les nouvelles installations et fait le constat d'une stabilisation de la situation. Jean-Paul GALONNIER (Maire de Villeneuve-lès-Béziers) fait quant à lui le constat d'une aggravation de la situation, malgré cette veille et l'aide apportée par les services de l'Etat. Il fait état des contraintes juridiques dans le traitement de ce type d'affaires et des délais de procédures très longs.

Concernant le bilan hydrique, Jean-Paul GALONNIER ajoute qu'il est important de prendre en compte, dans les apports, les ruissellements provenant notamment des autoroutes mais aussi de l'ensemble des zones imperméabilisées, en particulier depuis la commune de Villeneuve-lès-Béziers.

Alain GUERRERO (EPTB Orb-Libron) souligne l'importance de bien prendre en compte les modalités de gestion hydraulique au niveau de la zone, qui influencent son fonctionnement en crue. Pascal BEC (Oteis) confirme que cette gestion sera bien décrite dans l'état des lieux et prise en compte dans l'analyse du fonctionnement de la zone.

Jean-Guy AMAT (Fédération des Campings) se félicite de la vision globale que compte apporter l'étude et du fait que les collectivités travaillent conjointement sur ces thématiques. Il précise que l'influence maritime est souvent prépondérante et ne doit pas être sous-estimée. Selon lui, le diagnostic est déjà bien connu par les acteurs du territoire et les enjeux peuvent être convergents. Il est désormais important de savoir quels sont les objectifs pour ce territoire, mais aussi quels seront les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il regrette le manque de moyens et de volontés politiques n'ayant pas permis l'aboutissement des projets identifiés par les précédentes études. Frédérique ROMAN répond que, dans le cadre des projets identifiés, les moyens financiers étaient cependant mobilisables. Les élus de l'époque n'ont toutefois pas souhaité porter seuls la charge économique que représentaient ces travaux, mais demandaient une réflexion et une solidarité financière plus globale à l'échelle du bassin versant.

Il est par ailleurs précisé que, désormais, les porteurs de projet relevant de la compétence GeMAPI sont bien identifiés. Une concertation avec les maîtres d'ouvrage est bien prévue dans le cadre de la dernière phase de l'étude afin d'identifier les porteurs des actions et mesures de gestion. Il est de plus mentionné que certaines actions relèveront d'une adaptation de la gestion, mesures généralement peu onéreuses.

Concernant la question des moyens à allouer par les collectivités pour la mise en œuvre des actions, Gwendoline CHAUDOIR précise qu'il faut attendre les conclusions du diagnostic avant de les déterminer. Concernant la question de la gestion du fleuve sur l'ensemble de son bassin versant, Jean-Noël BADENAS ajoute qu'il s'agit bien du rôle de l'EPTB Orb-Libron, qui porte un contrat et un PAPI, avec de nouvelles procédures en projet qui permettront de mobiliser des financements.

Frédérique ROMAN explique qu'auparavant, il a été difficile de mettre en avant une stratégie lisible sur ce territoire du delta. Les projets initialement identifiés étaient uniquement à vocation hydraulique et représentaient des coûts de plusieurs millions d'euros et une rentabilité économique au final peu favorable, avec pour seul bénéfice, l'amélioration du temps de ressuyage des zones à enjeux inondées.

Jean-Paul SERVET (DDTM 34 – SAT Ouest) confirme que l'EPTB Orb-Libron est tout à fait dans son rôle dans le pilotage de cette étude. Il attire l'attention des acteurs locaux sur le fait que l'amélioration de la protection de la population contre les crues ne signifiera pas une diminution des contraintes imposées.

Nadine BOSC-BOSSUT (Agence de l'Eau) ajoute que l'Agence de l'Eau est partenaire financier de cette étude. Depuis plusieurs années, des réflexions sont en cours sur ces zones humides. Une évolution est constatée dans la prise en compte de ce type de milieu : auparavant, ils étaient considérés comme zones naturelles ou comme zones à enjeu hydraulique. Désormais, une vision plus globale s'impose, incluant les usages. En s'appuyant notamment sur la Loi Biodiversité, de nouveaux outils ont émergé, de même que la notion de « services rendus » par les milieux. L'objectif est désormais, pour ce qui concerne le risque d'inondation, de trouver des solutions plus « naturelles » que les digues, qui coûteront moins cher à la collectivité. L'Agence de l'Eau s'est engagée financièrement dans cette étude car elle souhaite voir ce plan de gestion se matérialiser par la mise en œuvre d'actions et de mesures concrètes.

Nadine BOSC-BOSSUT encourage les acteurs locaux à se rendre aux réunions d'échange et de concertation qui seront organisées afin de s'exprimer sur ces enjeux et d'écouter l'avis des autres participants. Enfin, elle ajoute que l'élévation du niveau de la mer et le risque d'intrusion marine ne constituent pas l'objet de l'étude et que la prise en compte de cette problématique ne pourra se faire que dans la limite des connaissances actuelles.

Frédérique ROMAN conclut en rappelant que l'étude se déroulera sur 14 mois (notamment pour mener l'ensemble des rencontres et investigations, nécessitant des interventions à plusieurs périodes de l'année). Cette étude ne constitue toutefois pour le territoire qu'une première étape, la mobilisation des acteurs est donc nécessaire au-delà de l'étude pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Mme FARNAUD et M. BADENAS remercient les participants et lèvent la séance.